

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 41

Séance du 23 avril 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 36

Tous les délégués, sauf

M. HELMER E., Mme HITTLER, MM. WINLING, SCHLOSSER, ZINCK,
WITTMER, SIBLER, (excusés) qui étaient représentés respectivement par
MM. HELMER A., VOGEL, Mme WINCKEL, Mme FILSER, M. DUBOIS,
Mme GEMUND, M. ROTH
MM. ATZENHOFFER, MEYER-KUHN, HERRLE, NEUHARD, KOPF J. L.
-excusés-

DEL. N° 54/2001

OBJET :
ASSAINISSEMENT - NON-VALEUR DE TITRE

Le Président informe le Conseil Communautaire que le Comptable du Trésor ne peut recouvrer la redevance d'assainissement 1999 d'un montant de 157,50 F due par M. Stéphane Jung.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'admission en non-valeur d'un montant de 157,50 F au titre de la redevance d'assainissement pour l'année 1999 de M. Stéphane JUNG.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 24 avril 2001

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

